

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

**10 JUILLET 2008**

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 39

OBJET

**Espaces sportifs du  
COSOM – Construction  
d'une tribune pour le  
terrain de football –  
Avenants aux marchés  
de travaux des lots n° 2  
et n° 4**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 11 juillet 2008  
par voie d'affichages  
notifié le .....  
transmis en Sous-Préfecture  
le 22 juillet 2008  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 29 décembre 2008

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint  
des Services



Bruno CHAUDEMANCHE

L'an deux mille huit, le 10 juillet à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 3 juillet deux mille huit, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

**Etaient présents :**

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Madame BÈLE, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADI, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

**Avaient donné procuration :**

Monsieur CHARREAU à Monsieur SOLIGNAC  
Madame ROCCHETTI à Madame TÉA  
Monsieur PERRAULT à Monsieur PIVERT  
Mademoiselle DEMARIA-PESCE à Monsieur BATTISTELLI  
Monsieur BLANC à Monsieur PÉRICARD  
Madame FRYDMAN à Monsieur LEVÊQUE

**Secrétaire de Séance :**

Monsieur STUCKERT

**OBJET** : ESPACES SPORTIFS DU COSOM - CONSTRUCTION D'UNE TRIBUNE  
POUR LE TERRAIN DE FOOTBALL - AVENANTS AUX MARCHÉS DE  
TRAVAUX DES LOTS N° 2 ET N° 4

**RAPPORTEUR** : Monsieur PIVERT

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

**NOTE DE SYNTHÈSE**

Les travaux de construction d'une tribune pour le terrain de football à côté du COSOM sont en voie d'achèvement.

Des travaux complémentaires aux marchés de base de la Société HERPIN, titulaire des lots n° 2 (Charpente métallique) et n° 4 (Serrurerie-métallerie), vont devoir être réalisés en cours de chantier.

Il s'agit, d'une part, de la mise en place de pannes supplémentaires pour la charpente en raison d'une modification des matériaux de couverture prévus dans le cahier des charges (les matériaux n'étant plus fabriqués) et, d'autre part, de l'installation de sièges supplémentaires aux emplacements handicapés pour les accompagnants.

Il est nécessaire d'adapter le marché de l'Entreprise HERPIN en passant les avenants n° 1 suivants :

Avenant n° 1	Montant de l'avenant	Marché initial	Montant du marché modifié	Variation
HERPIN Lot n°2 Charpente métallique	2 142,97 € HT 2 562,99 € TTC	36 364,62 € HT 43 492,09 € TTC	38 507,59 € HT 46 055,08 € TTC	+ 5,89 %
HERPIN Lot n° 4 Serrurerie- métallerie	535,80 € HT 640,82 € TTC	27 004 € HT 32 296,78 € TTC	27 539,80 € HT 32 937,60 € TTC	+ 1,98 %

La Commission d'Appel d'Offres a émis un avis favorable sur l'avenant du lot n° 2 lors de sa séance du 24 juin 2008.

## DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

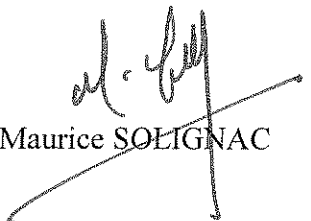
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les avenants n° 1 aux marchés de travaux de la Société HERPIN pour les lots n° 2 et n° 4 ainsi que tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS,

Pour le Maire,  
Le 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint,  
Conseiller Général des Yvelines



Maurice SOLIGNAC

